

## Formation CMI - Chef Mécanicien Illimité de l'École Nationale Supérieure Maritime

Admission sur dossier

### Procédure de candidature

---

Ouverture des candidatures : 16 juin 2025

Clôture des candidatures : **16 septembre 2025 (23h59 – heure de Paris)**

Début de la formation : 05 janvier 2026

Fin de la formation : 29 mai 2026

Lieu de formation : Saint-Malo

Références réglementaires :

Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Arrêté du 19 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien et du brevet de chef mécanicien.

Conditions requises pour candidater :

- I. - Être titulaire du brevet d'officier chef de quart machine délivré conformément à l'arrêté du 23 décembre 2015 ou du brevet d'officier chef de quart navire de mer délivré conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015,  
et,  
- Du diplôme de chef mécanicien 8000 kW délivré conformément à l'arrêté du 19 avril 2016.

Ou

- II. - Être titulaire du brevet d'officier chef de quart machine sans limitation de prérogatives délivré conformément à l'arrêté du 30 août 2005 et des mesures transitoires du décret du 25 mai 1999 ou du brevet d'officier chef de quart machine délivré conformément à l'arrêté du 03 juillet 2007 ou du brevet d'officier chef de quart navire de mer délivré conformément à l'arrêté du 29 août 2005  
et,  
- Du brevet de second et de chef mécanicien 8 000 kW délivré conformément à l'arrêté du 2 juin 2008 ou d'un brevet de chef mécanicien limité à 7 500 kW délivré conformément aux dispositions de l'article 73 du décret no 99-439 du 25 mai 1999.  
et,  
- Justifier de 36 mois de navigation à la machine au cours de sa carrière.

Sélection :

La sélection s'effectue par une étude de dossier :

- Les candidatures complètes sont adressées à l'administration des Affaires Maritimes qui valide la conformité du dossier. Une candidature non conforme aux conditions d'admission réglementaires sera écartée.
- Les candidats possédant des titres et brevets étrangers devront les faire endosser par l'administration des affaires maritimes françaises. Si le stagiaire est étranger, non ressortissant d'un état de l'UE, il devra être titulaire d'un droit de séjour sur le territoire français couvrant toute la période de formation.

- Si le nombre de candidatures complètes et conformes est supérieure au nombre de places disponible, la direction de l'ENSM établira une liste principale des admis et une liste complémentaire.

## 1. Modalités de candidature

### a) Inscription

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :  
<https://extranet.supmaritime.fr>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

### b) Aptitude médicale

Les candidats doivent s'assurer avant entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

## 2. Constitution du dossier de candidature

1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) **ou** du passeport ;
2. Photocopie du certificat médical d'aptitude à la navigation maritime en cours de validité délivrée par un médecin des gens de mer ;
3. Relevé des temps de navigation après la délivrance du diplôme Officier Chef de Quart Machine (états de services du portail du marin) ;
4. Photocopie des brevets, diplômes selon les conditions requises pour candidater I ou II ;
5. Cerfa d'inscription à une formation professionnelle maritime modulaire (15580\*01) ;
6. Photocopie des attestations de stage STCW en votre possession dans le cas où ceux-ci n'auraient pas été déclarés à la DIRM ;
7. Attestation d'assurance responsabilité civile ;
8. Deux sujets de mémoire classés par ordre de préférence accompagnés d'une présentation précisant le contenu envisagé du mémoire (problématique + début de plan)

Un mémoire professionnel d'une vingtaine de pages en rapport avec l'expérience maritime du candidat et le programme de formation de chef mécanicien est à réaliser durant la formation. Il pourra, notamment, se rapporter à l'un des thèmes suivants :

- Description d'une technique d'exploitation ;
- Etude d'un type de navire particulier ;
- Analyse de la mise en application à bord de la réglementation nationale ou internationale ;
- Analyse d'un secteur de l'industrie maritime.

Les propositions de sujets feront l'objet d'une commission de sélection début octobre. Les candidats seront alors informés du sujet retenu.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF par voie électronique à l'adresse :  
[bef.saintmalo@supmaritime.fr](mailto:bef.saintmalo@supmaritime.fr) et codifiées comme suit :

Page 2 sur 3

- CNI\_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS\_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- DIP\_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
  - DIP1\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
  - DIP2\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
  - ....
- MED\_NOM DU CANDIDAT (certificat d'aptitude médicale)
- CERFA\_NOM DU CANDIDAT (cerfa 15580\*01)
- NAV\_NOM DU CANDIDAT (relevé de navigation)
- MEM\_NOM DU CANDIDAT (sujets de mémoire)
- RESP\_NOM DU CANDIDAT (attestation d'assurance responsabilité civile)
- AUTRES\_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
  - AUTRES1\_NOM DU CANDIDAT > information n°1
  - AUTRES2\_NOM DU CANDIDAT > information n°2
  - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à la commission de sélection.

**Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.**

Si le nombre de places offertes ne permettait pas de satisfaire toutes les demandes d'inscription des dossiers complets et validés, une commission de sélection sera effectuée sur la base :

- Date d'année de délivrance du diplôme Officier chef de quart machine ;
- Des temps de navigation post diplôme Officier chef de quart machine ;
- Sur les sujets de mémoire proposés.

En cas de désistement, le candidat doit informer l'ENSM afin de sélectionner un candidat placé en liste complémentaire.

Le montant des frais de formation est de 1600 € pour l'année 2025-2026 (mobilisation CPF possible). Des droits différenciés sont appliqués aux stagiaires qui ne sont pas ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse (pour information, 8000 € en 2024-2025).

Contact : [bef.saintmalo@supmaritime.fr](mailto:bef.saintmalo@supmaritime.fr)